

Orthographe CE1 : les féminins particuliers

0) Règle générale

On ajoute un -e pour former le féminin.

Exemple : un avocat → une avocate ; un président → une présidente

Remarque : les noms qui finissent déjà par -e au masculin ne changent pas au féminin (un dentiste → une dentiste).

1) eur → euse

un chanteur → une chanteuse

un coiffeur → une coiffeuse

un plongeur → une plongeuse

un campeur → une campeuse

un promeneur → une promeneuse

un chercheur → une chercheuse

un visiteur → une visiteuse

un skieur → une skieuse

un voleur → une voleuse

2) teur → trice

un directeur → une directrice

un instituteur → une institutrice

un lecteur → une lectrice

un acteur → une actrice

un inspecteur → une inspectrice

un présentateur → une présentatrice

un imitateur → une imitatrice

un moniteur → une monitrice

un conducteur → une conductrice

un navigateur → une navigatrice

3) -er → -ère

un boulanger → une boulangère

un boucher → une bouchère

un charcutier → une charcutière

un policier → une policière

un cuisinier → une cuisinière

un jardinier → une jardinière

un pompier → une pompière

4) -ien → -ienne

un comédien → une comédienne

un gardien → une gardienne

un pharmacien → une pharmacienne

un magicien → une magicienne

un musicien → une musicienne

5) les féminins en -esse

un docteur → une doctoresse

un ogre → une ogresse

un maître → une maîtresse

un prince → une princesse

un duc → une duchesse

un comte → une comtesse

un poète → une poétesse